



# La 12'000<sup>e</sup> !



*Le cap symbolique des 12'000 habitants a été franchi à Delémont le 3 septembre 2013 à 15h35. Le Maire Pierre Kohler a profité d'une petite cérémonie pour accueillir officiellement et chaleureusement Constance Jatton, 20 ans.*

Mardi 3 septembre 2013 à 15h35, Delémont franchissait la barre des 12'000 habitants.

Bien qu'à la fin des années 1970, la statistique de la capitale jurassienne annonçait déjà un chiffre de la même valeur, il faut savoir qu'en réalité, le cap des 12'000 habitants n'a jamais été atteint à Delémont. En effet, suite au passage de la tenue manuelle du Registre des habitants au passage au registre informatisé, il fut malheureusement constaté à l'époque que Delémont comptait en réalité 326 habitants de moins qu'annoncé. Et le Recensement fédéral qui s'est tenu la même année devait confirmer cet état de fait...

## Historique de la population

Années	Habitants
1850	1650
1870	2321
1900	5053
1930	6372
1950	7504
1960	9272
1970	11770
1975	12067
1980	11981
1985	11913
1990	11879
1995	11824
1997	11583
1999	11385
2001	11454
2003	11372
2005	11266
2007	11390
2009	11584
2010	11590
2011	11628
2012	11773
<b>Sept. 2013</b>	<b>12000</b>



## Un cap historique

Aussi, en 2013, le passage du cap des 12'000 habitants a une saveur encore plus particulière puisque historique pour Delémont.

Quelques jours auparavant, Constance Jatton, 20 ans, étudiante à la HEP BEJUNE, se présentait au Contrôle des habitants pour s'y inscrire en compagnie de ses parents Isabelle et Philippe. A cet instant, elle devenait sans le savoir la 12'000e citoyenne de la Ville de Delémont.

Le 10 septembre dernier, les Autorités communales ont eu le plaisir de remettre à Constance Jatton un présent ainsi qu'un diplôme afin de marquer cet évènement. Quant à sa maman, qui est devenue la 11'999e citoyenne de Delémont, elle a de même été félicitée pour son anniversaire qu'elle fêtait le jour même.

Et ce mardi 10 septembre 2013, le nombre exact des habitants de Delémont était déjà passé à 12'017!

## NOUVELLE ZONE A BÂTIR A DELÉMONT

# Développer l'habitat pour renforcer l'attractivité de l'agglomération et de la Ville

Les Autorités communales de Delémont soumettront en votation populaire le 24 novembre 2013 le projet d'une nouvelle zone à bâtir au nord de l'Hôpital, au lieu-dit «Creux-de-la-Terre», afin d'assurer le développement de logements pour de l'habitat individuel, groupé et collectif. Ce projet, qui s'inscrit parfaitement dans les principes d'urbanisation du Plan directeur communal, du Plan directeur cantonal et du projet d'agglomération, a pour but de mettre à disposition de nouveaux terrains à bâtir afin de maintenir la population et d'accueillir de nouveaux habitants.

Par **Hubert JAQUIER**, urbaniste communal, chef du Service UETP

**L**e projet de nouvelle zone à bâtir s'inscrit dans une politique de développement du logement à moyen et à long terme, afin d'assurer une mixité sociale et intergénérationnelle, en offrant des possibilités d'habitat pour toutes les catégories de la population, avec des logements destinés à la location. D'une manière générale, le nombre total de logements vacants est en net recul depuis quelques années. Les objets mis en vente se font rares. L'offre en logements reste actuellement trop faible, puisque le taux de vacances est proche du seuil de pénurie fixée à 1%.

### La clause du besoin vérifiée à l'échelle de l'agglomération et de la Ville de Delémont

Cette extension de zone à bâtir est indispensable à court terme car il ne reste que très peu de parcelles disponibles, pour des maisons familiales en particulier, sachant que plus de 30 ménages sont en liste d'attente de nouveaux terrains.

L'agglomération et la Ville de Delémont connaissent actuellement un développement important qui est marqué, notamment, par un essor économique et démographique sans précédent depuis l'entrée en souveraineté du Canton du Jura. Ainsi, depuis début 2009, plus de 500 nouveaux habitants sont venus s'installer à Delémont et le nombre de permis de construire délivrés a connu une croissance moyenne de plus de 30%.



*L'extension de zone à bâtir au Creux-de-la-Terre permettrait de développer la Ville en répondant à la forte demande en matière d'habitat.*

Cette évolution va sans doute se poursuivre au cours des prochaines années grâce aux effets liés au développement des infrastructures de transport (A16 et raccordement TGV) et des nouvelles zones d'activités d'intérêt cantonal situées dans la région. Dans ce contexte, la clause du besoin a été vérifiée et reconnue par le Canton, comme pour d'autres communes de l'agglomération qui connaissent également un développement réjouissant.

### Projet conforme au Plan directeur cantonal, au projet d'agglomération et au Plan directeur communal

Les nouvelles constructions qui se sont réalisées au cours des 15 dernières années et les réserves de terrains déjà effectuées en vue du développement de nouveaux logements ont progressivement consommé les terrains libres. Le projet d'extension est ainsi conforme à la politique d'urbanisation acceptée par le Conseil de Ville en 1993 déjà, au Plan directeur communal adopté par le Conseil communal en 1997, soit les deux instruments de planification principaux de la Ville de Delémont qui ont été approuvés par le Canton.

Le projet de modification de l'aménagement local proposé tient compte des objectifs qui ont été acceptés en votation populaire le 3 mars 2013, dans le cadre de la modification de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), dans la mesure des compétences attribuées à l'échelle de la Ville de Delémont; utilisation mesurée et économe du sol, en particulier par la fixation de règles de construction et de gestion des terrains qui conduisent à une densification raisonnable et évite la thésaurisation du sol; obligation des propriétaires de libérer les terrains pour la construction dans un délai déterminé; limitation de l'extension aux besoins nécessaires pour les 10 à 15 prochaines années, afin d'éviter la création de zones surdimensionnées.

### Quartier durable avec des constructions de 2 à 4 niveaux maximum

Les Autorités communales ont décidé de réaliser un quartier durable tenant compte des exigences

nécessaires en terme de développement social, économique et environnemental; parmi les principes retenus figurent notamment: un indice d'utilisation minimum du sol moyen de 0.45, qui devra permettre de réaliser au moins 300 logements; un standard énergétique élevé pour toute nouvelle construction; le recours aux énergies renouvelables à hauteur de 80% au minimum.

Les prescriptions du Règlement communal sur les constructions seront ainsi complétées afin d'assurer un développement durable voué aux différents types d'habitat individuel, groupé et collectif, avec des niveaux différenciés (entre 2 et 4 niveaux maximum), en fonction de la topographie du site et du cadre environnant. Le secteur «Nord» aura ainsi une densité plus faible et sera composé d'une arborisation importante, afin de faire une transition en douceur entre la future zone à bâtir et le reste du territoire. Le secteur «Sud-Est», situé sur un terrain en contrebas, pourra accueillir des constructions plus denses, de 4 niveaux au maximum.

### Groupe de concertation chargé du suivi des études du futur plan spécial

Afin d'intégrer tous les milieux concernés et les voisins en particulier, les Autorités communales ont décidé de mettre en place une démarche participative avec l'appui d'un groupe de concertation qui sera chargé du suivi des études du futur plan spécial. A ce stade, il s'agit donc de prendre une décision de principe de créer une nouvelle zone à bâtir dont le contenu sera discuté avec toutes les personnes concernées (rues, secteurs et règles de construction, espaces publics et espaces verts, arborisation, etc.). Le plan spécial fera l'objet d'un dépôt public, le moment venu, ce qui préserve les intérêts des voisins directement concernés.

Une extension de la zone à bâtir est incontournable à court terme pour répondre aux besoins en matière de logements individuels et groupés. Cette extension devra également garantir une offre suffisante pour du logement collectif, afin d'assurer une mixité de l'habitat et faire face à la demande en la matière.





# Val Terbi

## Première commune fusionnée de l'Agglo

### Géographie

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, la Commune mixte de Val Terbi regroupe les villages de Vermes, Montsevelier et Vicques. En partant de Delémont, vers l'Est, Val Terbi commence à Vicques en suivant le bassin versant de la Scheulte, prend l'embranchement qui conduit à Vermes en longeant la Gabiare et fait un saut de puce à Montsevelier, bordé par la Chèvre. Deux chaînes de montagnes ferment l'horizon ; l'une d'elle nous sépare de la Suisse allemande, et l'autre, le Raimeux, marque la frontière du Jura historique.

### Population

2'612 habitants au 1.1.2013, dont 1327 hommes et 1285 femmes

### Territoire

Superficie : 3'890 hectares, ce qui représente 67 habitants par km<sup>2</sup>

### L'Agglo s'étend à la campagne

A la suite de la fusion des 3 communes, la superficie de l'Agglo a été augmentée de 2'613 hectares,

composés pour l'essentiel de forêts et de surfaces agricoles. En s'étendant ainsi à la campagne, nous contribuons à renforcer un des enjeux de l'agglomération qui consiste à préserver et à valoriser le paysage et le patrimoine tout en y intégrant le développement futur. N'oublions pas que le rêve de nombreuses personnes est d'habiter à l'écart des nuisances de la ville, proches de la nature et souvent dans leur propre maison. Conscientes de cet état de fait, les autorités doivent intégrer ces données dans leurs études d'aménagement et de développement du territoire en les coordonnant avec les transports collectifs. Enfin, une des particularités de l'Agglo en milieu rural consiste à favoriser l'utilisation de l'espace non bâti à proximité des zones construites (densification). Pour répondre au mieux à ces attentes, Val Terbi va réviser son Plan d'aménagement local (PAL).

### Un peu d'histoire

Avec la nouvelle commune de Val Terbi, le territoire de l'Agglo s'étend vers l'Est. Les gorges du Tiergarten relient Vermes au Val Terbi. En 1793, profitant de l'exiguïté de ces gorges, les gens de la région bloquèrent les envahisseurs français. Plus tard, lors de la deuxième guerre mondiale, un fortin y fut construit. L'église de Vermes recèle un joyau : des fresques du XV<sup>e</sup> siècle qui furent découvertes lors de la rénovation de l'édifice en 1960. Plus haut, adossé au versant nord du Raimeux, le château de Raymontpierre, construit en 1594, domine la vallée.

Montsevelier, signifiant village de la montagne, s'appuie sur la frontière soleuroise. Au temps de Romains, on communiquait avec la vallée par des signaux ; ceci est attesté par la découverte d'un camp. Ce village se situe sur une voie de circulation



Eglise de Vicques





Château de Raimontpierre



Gorges de Vermes

reliant le Rhin au plateau suisse. Sous la Révolution française, Montsevelier vécut une situation particulière de 1792 à 1797. Pendant cinq ans, les habitants ont vécu dans une République libre et administrée par son maire et son curé.

Quant à Vicques, son nom est issu du latin vicus et signifie bourg ou village. La région est habitée depuis l'époque romaine comme en atteste la villa gallo-romaine érigée au 1<sup>er</sup> siècle. Le cimetière romain se trouvait à côté de la première église où, à proximité, plusieurs tombes ont été mises à jour.

### Sociétés

Plus de 30 sociétés ou groupements déploient leurs activités à Val Terbi, dans les domaines culturels, sportifs ou associatifs. Elles se feront une joie d'accueillir de nouveaux adhérents souhaitant s'intégrer dans la communauté villageoise.

Viciculturelle est une société culturelle dont l'objet est de promouvoir et coordonner les diverses manifestations organisées au Centre communal de Vicques.

### Infrastructures

La commune offre de nombreuses infrastructures à sa population, dont en particulier une crèche-garderie, des écoles enfantines, primaires, secondaires, des halles de gymnastique et places de sport, une résidence pour personnes âgées.

La déchèterie communale « Le Tritout », gérée par Caritas Jura, s'attache à la revalorisation d'une quarantaine de types de déchets et s'affirme comme un lieu de rencontre et d'interaction sociale.

### Patrimoine naturel

Val Terbi bénéficie d'un patrimoine naturel riche et varié qui offre de nombreuses possibilités de balade et de ressourcement : prairies, pâturages, forêts et nombreux chemins et sentiers qui permettent de parcourir ce patrimoine en des lieux variés et changeants au fil des saisons.

Il est possible de se délasser et pique-niquer en forêt dans l'une des trois cabanes forestières communales mises à disposition.

### Entreprises et commerces

La commune fusionnée dispose d'un commerce local diversifié et attractif. Il offre une gamme variée de produits et de services. Ce dynamisme se concrétise notamment par la création récente d'une association de commerçants.

### Tourisme – Curiosités - Loisirs

- Observatoire et Planétarium, Vicques
- Villa gallo-romaine, Vicques
- Eglise Notre Dame du Rosaire, Vicques
- Retemberg (Chalet des amis de la nature), Vicques
- Musée de taxidermie, Vicques
- Chapelle St-Grat, Montsevelier
- Moulin d'Envelier
- Chapelle St-Joseph, Envelier
- Château de Raimontpierre, Vermes
- Eglise de St-Pierre et Paul, Vermes
- Sentier botanique, Vermes

### Lien utile

[www.val-terbi.ch](http://www.val-terbi.ch)



Centre communal de Vicques

